

International

NIGER : LE COUP DE FORCE DU PRÉSIDENT

Guy Labertit

04/06/2009

La dissolution de l'Assemblée nationale ou le grand saut dans l'inconnu : le Président du Niger, Mamadou Tandja, qui veut se maintenir à la tête de l'Etat à l'issue de son second mandat au mépris de la Constitution de son pays qui le lui interdit, a durci son bras de fer avec tous ceux qui s'opposent à son dessein en dissolvant l'Assemblée nationale du Niger, le 26 mai 2009.

Cette décision a été prise au lendemain de l'avis de la Cour constitutionnelle qui concluait que « le Président de la République ne saurait engager ou poursuivre le changement de la Constitution sans violer son serment ». Cet avis aurait pu autoriser les députés à demander que le chef de l'Etat soit traduit devant la Haute Cour de Justice pour « haute trahison ». Dans un message à la Nation, le 29 mai, Mamadou Tandja a confirmé son intention d'organiser un référendum constitutionnel qui instaurerait une période de transition de trois ans pendant laquelle il assumerait la magistrature suprême. Cette épreuve de force crée une situation inédite qui peut être propice à un coup d'Etat militaire d'autant que l'Armée nigérienne est omniprésente dans la vie politique du pays depuis 1974...